



## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### **I- PRESENTATION DU PARTENARIAT UNAC – LES CORSES DU PALAIS**

#### **❖ UNAC :**

L'UNAC est une association professionnelle à taille humaine, créée en 2014, souhaitant faciliter les échanges entre les acteurs des secteurs de la construction et de l'immobilier.

Avec le soutien de plus d'une centaine de membres, elle a constitué un réseau professionnel de l'immobilier et de la construction.

La philosophie de l'UNAC est :

- promouvoir les rencontres entre professionnels de la construction et de l'immobilier par le biais de cocktails, de formations, de visites de chantier et la publication d'une newsletter ;
- collaborer entre acteurs de la construction ;
- confronter les idées pour affiner notre expertise et faire évoluer la matière.

L'UNAC organise également des formations.

#### **❖ LES CORSES DU PALAIS :**

L'association « LES CORSES DU PALAIS » est une association également inscrite au Barreau de Paris depuis 2005.

Elle a pour objectif de rassembler avocats, magistrats, juristes, notaires, corses ou amis de la Corse. Elle est un lien étroit entre tous les professionnels du droit qui s'intéresse naturellement à l'île.

Elle organise de nombreux colloques en Corse, les « JURIS CORSICA I SCONTRI ». Les JURISCORSICA – I SCONTRI 2017 sont les 10<sup>ème</sup> JURISCORSICA qu'elle organise.



## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### ❖ PARTENARIAT

L'UNAC et les Corses du Palais ont souhaité se rapprocher dans une logique commune d'élargissement de leur réseau, permettant ainsi de mêler des compétences et de créer des synergies.

### II- CONGRES DES JURISCORSICA 2017 A PORTO-VECCHIO

Le partenariat de l'UNAC et de l'Association des Corses a abouti à l'organisation d'un congrès de formation qui se tiendra les vendredi 29 et samedi 30 septembre 2017 à Porto-Vecchio en Corse.

Ce congrès qui s'intitule « 10ème JURISCORSICA - I SCONTRI 2017 » prévoit l'intervention de 8 personnes, 4 en droit de la construction et 4 en droit pénal sur de matinées de formation de 5 heures chacune, permettant une validation de 10 heures au titre de la formation continue des avocats.

### III- FORMATION IMMOBILIER - CONSTRUCTION

Date : 29 Septembre - 30 Septembre 2017 (matin)  
Durée : 5 Heures  
Intervenants :

#### ➤ **Cyrille CHARBONNEAU :**

Chargé d'enseignement depuis 13 ans à l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne, en matière de droit de la construction et assurance construction, Cyrille CHARBONNEAU est également formateur chez DALLOZ dans ces matières.

Il a rédigé, avec Laurent KARILA, l'ouvrage « *droit de la construction, responsabilité et assurance* » (LEXINEXIS) qui est un manuel de référence en la matière.

Il est avocat fondateur du Cabinet AEDES JURIS depuis plus d'un an et effectue toujours des formations pour des acteurs importants du secteur.

## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### ➤ **Cyrille DUVERT**

Cyrille DUVERT est avocat et maître de conférences en « Droit privé et sciences criminelles » à l'université Paris 13 et connaît les problématiques de droit pénal en matière d'immobilier et de construction.

Il est également rédacteur du Jurisclasseur pénal et membre du réseau Trans Europe Experts.

### ➤ **Marie Paule DIONISI NAUDIN**

Avocat au barreau de BASTIA, Marie Paule DIONISI est spécialisée en fiscalité notamment immobilière.

Elle a débuté sa carrière au Barreau de Paris et exercé au sein des cabinets PDGB et MAGELLAN (anciennement MAZARS et associés, du groupe MAZARS), avant de s'installer en Corse.

Elle intervient auprès des entreprises et des particuliers, en tant que Conseil mais également en matière contentieuse.

### ➤ **Denis CHALAVON**

Titulaire d'un Master spécialisé Financement de projet – Financements structurés (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées – 2012), d'un Master 2 Contentieux Public (Université Paris I – 2011) et d'un Master 2 Droit Public de l'Economie (Université Paris II – 2010), Denis CHALAVON est un avocat aujourd'hui spécialisé en droit public et notamment en droit littoral.

## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### IV- FORMATION PENAL

Date : 29 Septembre - 30 Septembre 2017 (matin)  
Durée : 5 Heures  
Intervenants :

➤ **Fabrice ORLANDI :**

Avocat aux barreaux de BASTIA et de PARIS, Fabrice ORLANDI est spécialisé notamment en droit pénal.

Il intervient auprès des entreprises et des particuliers, en tant que Conseil mais également en matière contentieuse.

➤ **Jean-Sébastien de CASALTA**

Jean-Sébastien de CASALTA est Avocat et actuel Bâtonnier du Barreau de BASTIA.

Il intervient auprès des entreprises et des particuliers, en tant que Conseil mais également en matière contentieuse.

➤ **Thomas MEINDL**

Thomas MEINDL est Juge d'instruction auprès du Tribunal de grande instance de Bastia.

Il a instruit plusieurs dossiers médiatiques dont notamment l'affaire dite des Gites ruraux.

➤ **Patrick MAISONNEUVE**

Maître Patrick MAISONNEUVE est avocat inscrit au Barreau de Paris depuis 1979.

Son Cabinet s'est forgé une compétence reconnue en droit pénal des affaires et en droit pénal général. Il intervient également en matière de contentieux des affaires et de droit de la presse.

Il est intervenu dans de nombreux dossier médiatiques ("Clearstream", "ELF", "MEDIATOR", "écoutes de l'Elysée", "Bygmalion", "sondages de l'Elysée", etc.) et assure aussi bien la défense de particuliers tels que Rafael NADAL, Christine LAGARDE, Bernard SQUARCINI, Fabrice BURGAUD, ou d'institutionnels comme le PARIS-SAINT-GERMAIN, la Mutualité Française ou la société ALSTOM.



## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### **V- PROGRAMME DE FORMATION**

Le week-end de formation organisé par les Corses du Palais et auquel s'est associé l'UNAC s'adresse à un large public : Avocats, juristes, professionnels du secteur de la construction, chefs d'entreprise, etc.

Cette formation s'inscrit donc dans une présentation et une approche générale des problématiques du droit de l'immobilier, de la construction et de l'actualité du droit pénal.

#### **Construction :**

> Intervention de Cyrille CHARBONNEAU :

- Présentation des garanties obligatoires
- Modalités d'application / jurisprudences (en Corse ?)

> Intervention de Cyrille DUVERT :

- Risques pénaux en matière de construction
- Risques pénaux en matière de marché (Sous-traitant non déclaré, DO non souscrites...)

> Intervention de Marie Paule DIONISIS NAUDIN :

- Fiscalité immobilière insulaire (DOM-COM / CORSE)
- Fiscalité des investissements en Corse

> Intervention de Denis CHALAVON :

- Introduction au droit de l'urbanisme et de l'environnement
- Marchés publics en Corse
- Projets publics



## 10ème JURIS CORSICA FORMATION « I SCONTRI 2017 »

### **Pénal :**

Table ronde avec les différents intervenants sur les thèmes :

- Actualité du droit pénal :

- Loi du 27 février 2017 portant réforme de la prescription pénale ;
- Obligation de dénonciation des délits routiers des salariés.

- Le secret professionnel : regards croisés entre le secret de l'avocat, le secret des sources du journaliste et le secret de l'instruction